# Fonctionnement des Services du CICR

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1947-1948)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

*PREMIÈRE PARTIE*

---

## I. Fonctionnement des Services du CICR

### Présidence

Au début de 1948, M. Carl J. Burckhardt, retenu par les devoirs de sa charge de ministre de Suisse à Paris, renonça à la qualité de président, tout en demeurant membre du CICR.

C'est avec de vifs regrets que le CICR prit acte de la détermination de M. Burckhardt. Il procéda ensuite à la désignation de son successeur. Son choix unanime se porta sur M. Paul Ruegger, dévoué lui aussi, depuis longtemps, à l'idéal de la Croix-Rouge et qui, en 1943 et 1944, s'était consacré à l'œuvre du CICR. A cette fin, il s'était alors, comme il le fit à nouveau, déchargé de ses fonctions diplomatiques. M. Ruegger était, on le sait, ministre de Suisse à Londres quand il fut appelé à présider le CICR.

Le nouveau Président est le sixième président du CICR, le général Dufour, MM. Gustave Moynier, Gustave Ador, Max Huber et Carl Burckhardt l'ayant précédé en cette qualité. Il entra en fonctions le 12 mai 1948, le Dr E. Gloor et M. M. Bodmer demeurant vice-présidents.

Renouant heureusement la tradition du général Dufour, le général Guisan, ancien commandant en chef de l'armée suisse, fut nommé membre du CICR le 20 septembre 1948 et apporta ainsi à l'œuvre de la Croix-Rouge la haute autorité de son prestige et de son expérience.

## Liste des membres du CICR au 31 décembre 1948

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Max Huber, | docteur en droit, ancien président de la Cour permanente de Justice internationale, *président d'honneur* (1923) [1]. |
| | Paul Ruegger, | docteur en droit, ancien ministre de Suisse en Italie et en Grande-Bretagne, *président* (1948). |
| | Ernest Gloor, | docteur en médecine, *vice-président*, (1945). |
| | Martin Bodmer | *vice-président* (1940). |
| | Jacques Chenevière, | docteur ès lettres h.c. (1919). |
| | Suzanne Ferrière, | directrice-adjointe de l'International Social Service (1924). |
| | Georges Patry, | docteur en médecine, colonel, ancien médecin de division de l'armée suisse (1929). |
| | Lucie Odier, | ex-chef du Service des infirmières-visiteuses de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse (1930). |
| | Carl J. Burckhardt, | docteur en philosophie, ministre de Suisse en France (1933). |
| | Edouard Chapuisat, | docteur ès lettres h.c. (1938). |
| | Alec Cramer, | docteur en médecine, colonel-médecin (1938). |
| | Adolf L. Vischer, | docteur en médecine (1945). |
| | René van Berchem, | docteur en droit, banquier (1946). |
| | Léopold Boissier, | docteur en droit, professeur à l'Université de Genève, secrétaire général de l'Union interparlementaire (1946). |
| | Edmond Grasset, | docteur en médecine, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'Institut d'Hygiène (1946). |

[1] Les années indiquées dans les parenthèses désignent les dates de nomination des membres du Comité international.

| | |
|---|---|
| Adolf Luchinger, | docteur en droit, président de la Ville de Zurich (1946). |
| Paul Carry, | docteur en droit, professeur à l'Université de Genève (1946). |
| Claude Du Pasquier, | docteur en droit, colonel divisionnaire, professeur aux Universités de Genève et Neuchâtel (1947). |
| Henri Guisan, | général, ancien commandant en chef de l'armée suisse (1948). |

## Bureau

Le Bureau, qui est une délégation de quelques membres du CICR chargés d'agir au nom du Comité dans l'intervalle des réunions de celui-ci, n'a été modifié ni dans sa structure, ni dans les modalités de son travail.[1] Au 31 décembre 1948, sa composition était la suivante : M. Ruegger, Président du CICR, *président*, Dr Gloor et M. Bodmer, *vice-présidents* du CICR, Mlle Odier, M. Boissier, Dr Grasset, *membres*, MM. Chenevière, Chapuisat et van Berchem, *membres-adjoints*.

## Direction centrale

Certaines modifications furent apportées, au début de 1948, dans la répartition des tâches au sein de la Direction centrale, en raison du départ de M. H. Cuchet, directeur-délégué et trésorier du CICR.

M. R. Gallopin, directeur-délégué du CICR, a dirigé la Division des prisonniers, internés civils (P.I.C.), l'Agence centrale des prisonniers de guerre, la Division des délégations et les Services de la trésorerie, de l'administration et du personnel.

M. J. Pictet, directeur-délégué du CICR, fut à la tête du Secrétariat du Comité et du Bureau, de la Division juridique, de la Division des archives, du Service des traductions et de la « Revue internationale de la Croix-Rouge ».

---

[1] Voir *Rapport général du CICR (1939-1947)*, vol. I, p. 53.

M. G. Dunand, directeur-délégué du CICR, s'occupa des Services des secours, de la Division médicale et de l'Information.

Quant à la trésorerie du CICR, M. R. van Berchem, membre du CICR, a bien voulu prêter son concours pour assurer la bonne marche des affaires en attendant la réorganisation du service.

## Secrétariat général

Les fonctions de secrétaire général du CICR ont continué d'être exercées par M. J. Duchosal.

Outre les missions citées dans ce rapport [1], le secrétaire général a assuré la liaison du CICR avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les Organisations internationales.

Il a collaboré, par un long séjour à Stockholm notamment, à la préparation de la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge [2].

## Commissions

Les Commissions suivantes ont continué d'inspirer et de contrôler les travaux des différents services du CICR sur les affaires relevant de la compétence de chacune d'elles :

Commission des délégations, présidée par M. Gallopin et comprenant MM. Chenevière et Chapuisat, membres du CICR.

Commission administrative, présidée par le Dr Gloor, vice-président du CICR et comprenant : MM. Bodmer, vice-président et van Berchem, membre du CICR.

Commission juridique, présidée par M. Pictet et comprenant M. Max Huber, président honoraire et M. Boissier, membre du CICR.

Commission des secours, présidée par M. Gallopin et comprenant le Dr Gloor, vice-président du CICR.

Commission médicale, présidée par le Dr Cramer, membre du CICR et comprenant : le Dr Gloor, vice-président du CICR, Mlle Odier et le Dr Patry, membres du CICR.

---

[1] Voir ci-dessous, pp. 31 et 34.

[2] Voir ci-dessous, p. 33.

Les autres commissions instituées au cours de la guerre [1] ont cessé leur activité.

### Statistique des collaborateurs

Au 1er juillet 1947, l'effectif du personnel régulier occupé dans les services du CICR était encore de 722 personnes [2]. Au 31 décembre 1948 il ne comptait plus que 394 personnes [3]. Dans le même laps de temps, le personnel bénévole a passé de 95 à 60 personnes.

Cette diminution — prévue — a été particulièrement marquée pour les services de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, qui occupaient 184 personnes en juillet 1947, alors qu'ils n'en comptaient plus que 58 (dont 7 bénévoles) au 31 décembre 1948, soit une diminution de 70% [4]. Les autres Divisions du CICR, tout en subissant une réduction proportionnelle à leur effectif, ne purent diminuer leur personnel dans la même mesure en raison d'activités qui devaient se prolonger (prisonniers de guerre) ou d'activités nouvelles qui surgirent, et aussi en raison de travaux préparatoires en vue de la Conférence de Stockholm.

Le statut du personnel est resté le même. Le CICR a cherché toutefois, dans la mesure du possible, à améliorer la situation de ses collaborateurs ; mentionnons à ce propos une allocation extraordinaire d'hiver pour la période de novembre 1947 à février 1948 ; l'ajustement de certains salaires, à dater du 1er mars 1948 ; l'extension du régime des allocations familiales.

Le Service d'assistance sociale a continué à s'occuper avec sollicitude des membres du personnel ayant des difficultés de santé ou autres, tandis que le Service de placement a multiplié ses efforts pour faciliter la recherche d'un nouvel emploi à ceux des collaborateurs du CICR dont le poste avait été supprimé.

---

[1] Voir *Rapport général du CICR (1939-1947)*, vol. I, pp. 46 et ss.

[2] En décembre 1944, le nombre des collaborateurs du CICR avait atteint le chiffre de 3.373.

[3] Dont 313 à Genève, deux ailleurs en Suisse et 79 hors de Suisse.

[4] Voir ci-dessous, p. 81.

## Délégations

Le repli progressif des délégations du CICR, commencé dès la fin de 1946, s'est accentué durant les années 1947 et 1948. Il a pris trois formes différentes :

1. Fermeture de délégations ;
2. Concentration et fusion de plusieurs délégations en une seule ;
3. Remplacement de délégations permanentes par des missions occasionnelles, confiées à un délégué itinérant.

La première solution fut appliquée partout où ce qui restait de l'activité du CICR pouvait être confiée à la Société nationale de la Croix-Rouge. Tel fut le cas en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Grande-Bretagne et partiellement en Italie.

La deuxième solution prévalut dans les pays où se trouvaient encore plusieurs délégations du CICR. Ainsi les délégations d'Allemagne, à Baden-Baden, Francfort et Vlotho furent fermées et leur activité fut reprise par la délégation du CICR à Berlin. De même, en Autriche, le CICR ne garda plus que sa délégation à Vienne, conservant seulement un bureau à Innsbruck (zone française d'occupation) et renonçant à sa représentation à Salzbourg (zone américaine d'occupation).

Enfin, dans la plupart des Etats d'Europe les délégations permanentes furent remplacées par des missions périodiques partant de Genève. Après la fermeture de la délégation à Belgrade au printemps de 1947, le CICR ne fut plus représenté dans les pays de l'est de l'Europe que par sa délégation à Bucarest, liquidée elle-même en automne 1947. C'est alors que les représentants du CICR à la Conférence régionale des Sociétés européennes de la Croix-Rouge à Belgrade, tenue en septembre 1947 [1], prirent contact avec les Autorités gouvernementales ainsi qu'avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à Belgrade, Bucarest, Sofia, Tirana et Budapest. Sur la recommandation de ses délégués, le CICR décida de confier sa représentation dans le sud-est de l'Europe à des missions périodiques.

---

[1] Voir ci-dessous, p. 30.

Des missions d'étude, ou à but strictement limité, furent encore envoyées en Grèce [1], en Espagne, au Portugal et aux Etats-Unis.

De son côté, la délégation au Caire fut chargée d'accomplir des missions spéciales au Kenya [2], en Palestine [3] et à Chypre afin de renseigner le CICR sur la situation des Juifs internés dans ces pays.

La transformation des Indes britanniques en deux Etats, l'Inde et le Pakistan, et les événements qui s'ensuivirent provoquèrent l'envoi d'un délégué du CICR chargé de mission, tant à la Nouvelle-Delhi qu'à Karachi [4].

En Extrême-Orient, le secteur demeuré le plus actif fut celui de la délégation du Sud-est asiatique. Rappelons ici que cette délégation coordonne les activités du CICR en Indonésie, en Indochine [5], au Siam et à Singapour.

Enfin, les délégations à Tokio, aux Philippines et à Shanghaï continuèrent à assurer le contact entre le CICR et les Autorités des pays d'Extrême-Orient. La délégation à Shanghaï n'est pas intervenue dans les conflits internes de la Chine.

Au 31 décembre 1948, les délégations du CICR étaient encore au nombre de 34, avec un effectif de 90 délégués, dont 33 bénévoles.

C'est la délégation en France qui a disposé du personnel le plus nombreux. Elle a dû en effet assumer la charge de visiter 300.000 prisonniers de guerre allemands, dont 120.000 transformés en travailleurs civils [6]. A ces travailleurs anciens prisonniers venaient s'ajouter les travailleurs civils allemands recrutés par la France dans les zones française et américaine d'Allemagne, les Autorités françaises ayant demandé au CICR d'assumer la protection de ces travailleurs de catégories diverses.

---

[1] Voir ci-dessous, p. 109.
[2] Voir ci-dessous, p. 75.
[3] Voir ci-dessous, pp. 110-126.
[4] Voir ci-dessous, p. 103.
[5] Voir ci-dessous, pp. 95-97.
[6] Voir ci-dessous, pp. 56-60.

# SCHÉMA DE L'ORGANISATION DES SERVICES DU CICR AU 31 DÉCEMBRE 1948

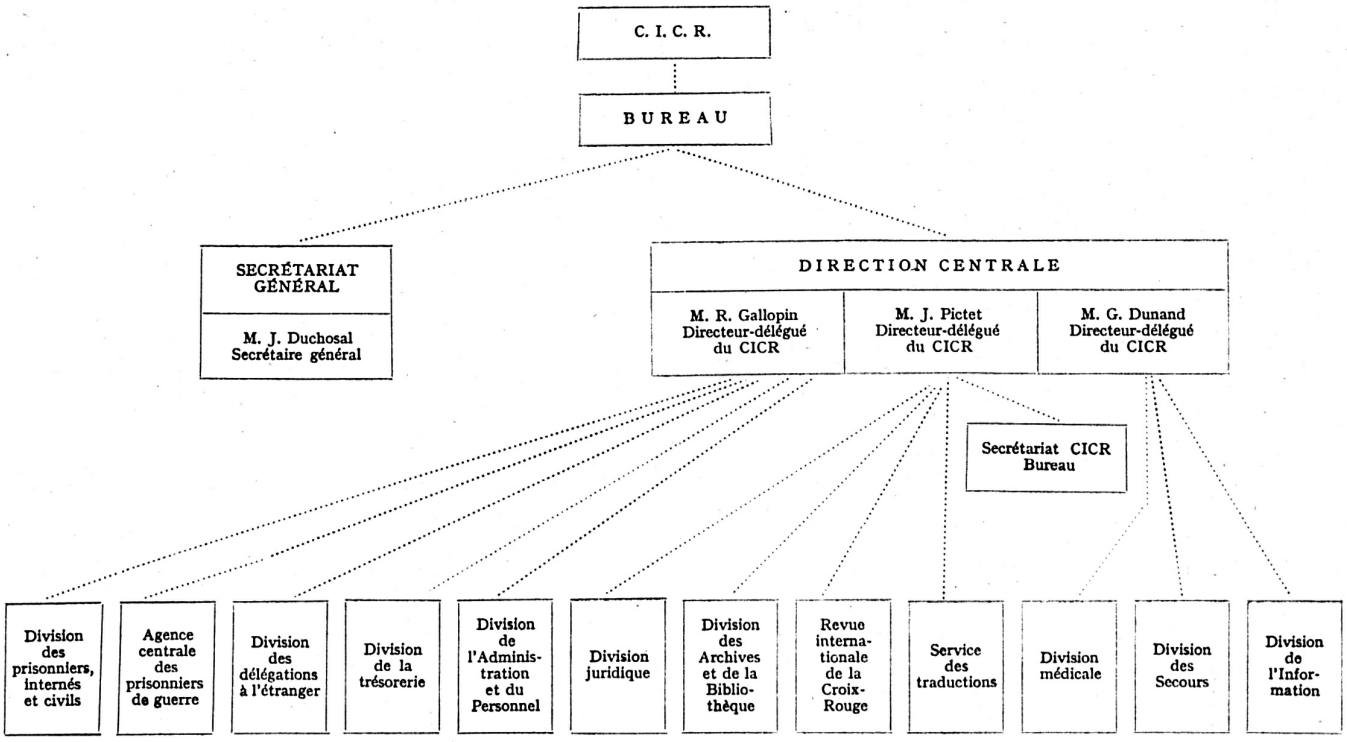

## Financement

L'exercice 1947 s'annonçait particulièrement difficile. En effet, le compte des « Œuvres de guerre » avait laissé, à la fin de 1946, un déficit de plus de 3 millions de francs suisses. A ce déficit s'ajoutaient des prévisions de dépenses pour l'année 1947, qui, bien que comprimées au maximum, étaient encore de près de 7 millions.

Le budget des dépenses, déficit compris, s'élevait ainsi à 10 millions environ.

Pour y faire face, le CICR ne pouvait compter que sur les rentrées de la contribution extraordinaire de 15 millions qui avait été votée par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge lors de la Conférence tenue à Genève en juillet-août 1946, toutes autres sources de contribution semblant taries.

Or l'on pouvait constater les difficultés de certaines Sociétés à s'acquitter de leurs engagements. Les contributions versées furent reçues avec reconnaissance, mais, à elles seules, elles n'eussent pas permis d'équilibrer les comptes. Fort heureusement, des dons vinrent accroître ces versements. En outre, le Gouvernement français, en considération des nombreuses tâches assumées en France par le CICR en 1947, lui versa une contribution spéciale. Enfin, le CICR trouva, en 1947 encore, auprès du peuple suisse le concours traditionnel qui l'aida à couvrir les dépenses de l'exercice. Il ne put toutefois combler tout son déficit antérieur, ces divers concours n'étant pas parvenus, loin de là, à fournir l'équivalent de la contribution extraordinaire votée à la Conférence de Genève (1946).

Les bilans et comptes de recettes et dépenses en 1947 ont fait l'objet d'un rapport imprimé qui a été distribué en mai 1948 à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et aux Gouvernements. Un résumé en a été publié dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* [1].

Le budget des dépenses du CICR en 1948 a été sensiblement réduit par rapport au budget de 1947. Il s'éleva à 5 millions de francs environ (non compris les déficits antérieurs).

---

[1] Mai 1948, pp. 359 et suivantes.

Cependant, les événements internationaux ont empêché le CICR d'appliquer strictement les mesures de compression qu'il avait prévues. En outre, ils lui ont imposé des dépenses supplémentaires importantes.

La situation financière générale du Comité international restait donc difficile.

Le détail des dons et contributions des Gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour les années 1947 et 1948 figure au tableau suivant :

**Tableau des Dons et Contributions**

des Gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,
(Comptabilisés en francs suisses dans les livres du C.I.C.R.)
en 1947 et 1948
(Compte ordinaire et compte « Œuvres de guerre »)

| Pays | 1947 | 1948 | Totaux |
|---|---|---|---|
| AFRIQUE DU SUD | | | |
| Gouvernement | 86.150,— | 8.468,20 | 94.618,20 |
| Croix-Rouge | 91.650,30 | 89.272,— | 180.922,30 |
| ALLEMAGNE | | | |
| Gouvernement | 1.501.500,— [1] | — | 1.501.500,— |
| Croix-Rouge | 7.500,— [2] | 1.875,— | 9.375,— |
| AUSTRALIE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 138.220,— | 138.400,— | 276.620,— |
| AUTRICHE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | — | 5.263,— | 5.263,— |
| BELGIQUE | | | |
| Gouvernement | 100.788,90 | — | 100.788,90 |
| Croix-Rouge | — | — | — |

[1] Montant provenant des fonds gérés par les Services fédéraux des intérêts allemands en Suisse.

[2] Croix-Rouges régionales allemandes.

| Pays | 1947 | 1948 | Totaux |
|---|---|---|---|
| **Brésil** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | — | 1.921,20 | 1.921,20 |
| **Bulgarie** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 5.738,10 | 2.828,— | 8.566,10 |
| **Canada** | | | |
| Gouvernement | 85.174,15 | 21.200,— | 106.374,15 |
| Croix-Rouge | 316.000,— | 320.560,— | 636.560,— |
| **Chili** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | — | 892,70 | 892,70 |
| **Danemark** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 1.789,07 | 12.526,— | 14.315,07 |
| **République Dominicaine** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 800,— | — | 800,— |
| **Equateur** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 545,— | 5.120,— | 5.665,— |
| **Etats-Unis** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 307.000,— | — | 307.000,— |
| **Finlande** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 5.263,— | 5.000,— | 10.263,— |
| **France** | | | |
| Gouvernement | 1.541.082,55 | 44.575,27 | 1.585.657,82 |
| Croix-Rouge | — | 325.000,— | 325.200,— |
| **Guatémala** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 5.578,80 | — | 5.578,80 |
| **Honduras** | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 5.000,— | — | 5.000,— |
| **Hongrie** | | | |
| Gouvernement | — | 1.000,— | 1.000,— |
| Croix-Rouge | — | — | — |

| Pays | 1947 | 1948 | Totaux |
|---|---|---|---|
| INDE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 1.270,— | 1.270,— | 2.540,— |
| INDONÉSIE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 31.057,95 | 29.452,50 | 60.510,45 |
| IRAK | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 10.526,— | — | 10.526,— |
| IRLANDE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 5.194,50 | — | 5.194,50 |
| LUXEMBOURG | | | |
| Gouvernement | 10.000,— | — | 10.000,— |
| Croix-Rouge | — | — | — |
| MEXIQUE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 23.620,85 | 16.949,15 | 40.570,— |
| NICARAGUA | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 210,— | 615,25 | 825,25 |
| NORVÈGE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 2.591,70 | 3.000,— | 5.591,70 |
| NOUVELLE-ZÉLANDE | | | |
| Gouvernement | 8.750,— | 34.700,— | 43.450,— |
| Croix-Rouge | 18.832,60 | — | 18.832,60 |
| PARAGUAY | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 1.000,— | — | 1.000,— |
| PAYS-BAS | | | |
| Gouvernement | 81.000,— | — | 81.000,— |
| Croix-Rouge | 10.000,— | — | 10.000,— |
| PÉROU | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | — | 2.125,— | 2.125,— |
| ROUMANIE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 5.625,— | — | 5.625,— |

| Pays | 1947 | 1948 | Totaux |
|---|---|---|---|
| SAN SALVADOR | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 360,— | 120,— | 480,— |
| SIAM | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 6.376,05 | 851,54 | 7.227,59 |
| SUISSE | | | |
| Gouvernement [1] | — | — | — |
| Croix-Rouge | 158.894,— | 1.000,— | 159.894,— |
| TCHÉCOSLOVAQUIE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 59.600,— | 86.000,— | 145,600.— |
| TURQUIE | | | |
| Gouvernement | — | — | — |
| Croix-Rouge | 9.780,— | 115.043,— | 124.823,— |
| VÉNÉZUÉLA | | | |
| Gouvernement | — | 17.910,45 | 17.910,45 |
| Croix-Rouge | — | — | — |
| | 4.644.468,52 | 1.312.138,26 | 5.956.606,78 |

## INFORMATION

### Emissions radiophoniques

Le CICR a poursuivi jusqu'à la fin de 1948 ses émissions radiophoniques destinées à faciliter la recherche de personnes dont la famille était sans nouvelles par suite des événements de guerre. Elles ont eu lieu chaque matin à partir de 9 h. 15, et chaque soir dès 18 h. 30, heure suisse, sur la longueur d'ondes de 47 m. 28, fréquence 6,345 kilocycles. Le tableau ci-dessous rappelle le programme de ces émissions qui ont été faites en allemand, anglais, espagnol, français, hollandais, hongrois, italien, polonais, portugais, roumain, serbo-croate, slovaque et tchèque.

[1] En 1946 et 1947 le Gouvernement suisse a fait au CICR des avances d'un total de 7.500.000 francs. Ces très importantes avances lui ont permis de surmonter les grandes difficultés financières devant lesquelles il se trouvait alors.

| *Dimanches* | | *Jours de semaine* | |
|---|---|---|---|
| Heure | Sujet des émissions | Heure | Sujet des émissions |
| 9.15 | Messages d'enfants | 9.15 | Emission du Service de recherches |
| 9.30 | L'actualité internationale | 10.00 | IKRK Informationen |
| 9.45 | Recherche de disparus | 18.30 | Informations CICR |
| 10.00 | Informations CICR | 19.00 | Recherche de disparus |
| 18.30 | Informations CICR | 19.39 | IKRK Kriegsgefangenen-Briefkasten |
| 19.00 | Recherche de disparus | 20.00 | Recherche d'enfants |
| 19.30 | Recherche de disparus | 20.13 | Recherche de disparus |
| 21.15 | Messages d'enfants | 21.15 | Programme musical |
| 21.30 | L'actualité internationale | 21.30 | Informations CICR |
| 21.45 | Programme varié | | |
| 22.00 | Informations CICR | 22.10 | Programme du lendemain |
| 23.00 | Programme du lendemain | | |

Ainsi que l'indique ce tableau, la lecture des listes de personnes recherchées ou à qui l'on avait à transmettre des nouvelles s'est accompagnée d'informations, grâce au concours d'émetteurs nationaux qui ont bien voulu « prêter » temporairement des longueurs d'ondes, courtes et moyennes, au CICR. Ce dernier a pu ainsi diffuser des entrevues et des reportages intéressant l'activité de la Croix-Rouge, commenter les Conventions humanitaires et répandre des textes se rapportant aux principes de la Croix-Rouge.

Le concours de la Société suisse de radiodiffusion et de la Fondation Radio-Genève a été précieux au CICR.

Pour utiliser librement, en temps de guerre, de guerre civile ou de troubles, les moyens modernes de communication, le CICIR souhaitait pouvoir disposer d'une longueur d'ondes qui lui fût propre. Ce moyen d'action lui est en effet indispensable pour faire en temps utile les communications que prévoient les Conventions, ou remplir son devoir d'intermédiaire neutre entre les belligérants. La Conférence mondiale des ondes courtes (Mexico, octobre 1948) fut saisie de la question par le Gouvernement suisse qui voulut bien aider le CICR à résoudre cet important problème.

La délégation suisse a obtenu pour le CICR l'attribution de six heures d'émission quotidienne. Etant donné que seuls

des Etats membres de l'Union internationale des télécommunications peuvent se voir attribuer des ondes, les ondes du CICR ont été confiées à la Suisse. En temps de paix ce pays pourra en disposer lui-même ; en temps de crise, il devra mettre ces ondes à la disposition du CICR.

La dernière guerre mondiale a démontré que le CICR a besoin, pour accomplir sa tâche, d'un minimum quotidien de douze heures d'émission. La requête formulée indiquait ce chiffre. Pour des raisons techniques, la délégation suisse a dû réduire de moitié cette demande. En effet, 5.000 heures d'émission seulement sont utilisables, alors que l'ensemble des demandes. portait sur 15.000 heures. Dans ces conditions, le Gouvernement suisse s'est déclaré prêt à compléter au moyen de ses propres fréquences l'attribution faite au CICR, de façon à satisfaire la demande initiale de celui-ci.

Le CICR pourra donc compter sur l'instrument indispensable qu'est la radio, en cas de besoin.

### Bulletin d'information

Désireux d'informer ses services et notamment ses délégations hors de Suisse, de l'activité en cours, le CICR a repris, dès mars 1948, la publication d'un bulletin sous le titre : *Les Nouvelles du CICR.*

Ce bulletin a été distribué à la Presse, ainsi qu'aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Il paraît en quatre langues (Français, anglais, espagnol, allemand).

### Films

Pour présenter l'ensemble de son œuvre pendant la dernière guerre, le CICR a édité un film documentaire intitulé *Inter arma caritas,* qui reprend les meilleurs éléments d'anciens films de guerre. Ce film a été projeté lors de la Conférence de Stockholm.

Le CICR a préparé en outre un film documentaire illustrant l'œuvre de la Croix-Rouge en faveur des victimes civiles de la guerre, notamment en Allemagne, et intitulé *Helft helfen.*

Des copies de ces films (ainsi que de films édités antérieurement : *Drapeau de l'humanité, Une voie reste ouverte*) ont

été livrés ou prêtés sur demande à des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des institutions internationales, des légations et consulats, ainsi qu'à l'Office suisse du tourisme.

Le Service photographique du CICR a, durant le second semestre de 1947, remis à la Presse, 1.244 photographies relatives à ses activités.

**Publications**

De septembre 1947 à décembre 1948 le Comité international a fait paraître les publications suivantes :

*Rapport sur les travaux de la Conférence d'experts gouvernementaux pour l'étude des Conventions protégeant les victimes de la guerre.* (Français, anglais).

*Projets de Conventions revisées ou nouvelles protégeant les victimes de la guerre.* (Français, anglais).

*Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947).* (Français, anglais, espagnol).
Volume I : Activités de caractère général.
Volume II : L'Agence centrale des prisonniers de guerre.
Volume III : Actions de secours.

*Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur l'état sanitaire des populations civiles dans quelques pays européens éprouvés par la guerre.* (Français, anglais).

*Le Comité international de la Croix-Rouge en Palestine.* (Français, anglais, allemand, espagnol).

*Projets de Conventions revisées ou nouvelles protégeant les victimes de la guerre.* Textes approuvés et amendés par la XVIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge. (Français, anglais).

Afin d'encourager la lecture de la *Revue internationale de la Croix-Rouge* dans les pays de langue anglaise, le CICR a décidé, dès janvier 1948, de procéder à l'encartage dans la *Revue* d'un Supplément en langue anglaise.

La brochure *Inter arma caritas* a été traduite en quatre langues (Allemand, anglais, espagnol, russe) [1].

---

[1] Nous tenons à signaler ici, bien qu'il ne s'agisse pas de publications du CICR, deux livres auxquels le monde de la Croix-Rouge et le public en général ont réservé un accueil favorable : *Solidarité*, de M. Jean-G. Lossier (français, anglais, allemand, espagnol) et *Le troisième combattant*, du Dr Marcel Junod.

## Correspondance

Au cours du mois de juin 1948, les Services de réception et d'expédition du courrier du CICR, qui jusqu'alors dépendaient de l'Agence centrale des prisonniers de guerre, ont été transférés au siège du Comité et groupés avec le Service chargé d'enregistrer le courrier.

La statistique du nombre des lettres et télégrammes reçus et envoyés au cours de la période qui fait l'objet du présent Rapport figure au chapitre relatif à l'activité de l'Agence [1].

---

[1] Voir ci-dessous, p. 81.